

Site Natura 2000 : Tourbière et lac de Lourdes FR7300936

COMITE DE SUIVI N°30**11/02/2026, 9h00***Présentiel, maison de la sismicité à Lourdes*

NOM, Prénom	STRUCTURE	FONCTION	PRESENCE
ABRIAL Fabien	Fédération de pêche 65	Chargé de mission	Présent
BARBOSA SCHULTZ Sarah	Educaskills	Etudiante	Présente
BONEU Vincent	Région Occitanie	Chargé de projet Natura 2000	Présent
BOYA BOYA Amélie	Educaskills	Etudiante	Présente
BRICAULT Philippe	Nature en Occitanie	Bénévole	Présent
CHIRAY Camille	PLVG	Chargée de mission Natura 2000	Présente
COQUS Chehine	AREMIP	Chargée d'études	Présent
DEJEANNE Christelle	DDT65 SEREF	Chargée de mission biodiversité	Présente
DESJOUIS Jérôme	Indépendant	Eleveur de vaches Lourdaises	Présent
DUBARRY Paul	Fédération de chasse 65	Stagiaire	Présent
DUPLAN Frédéric	CD65 service environnement	Technicien CATER	Présent
FERAILLE Juliette	Fondation Clamor Terrae	Chargée de mission	Présente
GALEY Corinne	PLVG	1 ^{ère} Vice-présidente GeMAPI	Présente
LABAT Bruno	CD65 service environnement	Technicien CATER	Présent
LAMANDE Nathalie	Région Occitanie	Responsable de service	Présente
LAPLAGNE Jean-Luc	France Nature Environnement	Bénévole	Présent
MAILLE Guy	LPO 65	Président	Présent
NOWLAN Swann	Educaskills	Etudiante	Présente
PALLUT Valérie	PLVG	Directrice	Présente
PLAGNET Lionel	Service syndical FDSEA65	Agriculteur	Présent
PLANET Thierry	Saint-Hubert-club-Lourdaise	Président	Présent
RATIE Audrey	CEN Occitanie	Chargée de mission	Présente
RIGALLEAU Jean-Marc	AAPPMA Pêcheurs lourdaise et du lavedan	Président	Présent
RIVERA Morgan	Educaskills	Etudiant	Présente
RONDET Jean	Educaskills	Enseignant	Présent
SAZATORNIL Hélène	PLVG	Responsable service GeMA	Présente
SOULET David	CEN Occitanie	Responsable scientifique pôle invertébrés	Présent
THION Nicolas	Fédération de chasse 65	Technicien	Présent
THOMASSIN Nathalie	Educaskills	Enseignante	Présente

TREMOSA Clémence	O2Lourdes Paddle-Rafting – EKCL kayak Club Lourdais	Gérante – Secrétaire	Présente
FRANCIUS SMITH Aurore	Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost	Sous-Préfète	Excusée
HERVE Christelle	CA65	Chargée d'études Agronomie et Territoires	Excusée
MANSANNE Emilie	Ville de Lourdes	Responsable du service Transition Ecologique et Risques Majeurs	Excusée
PREVOST Cécile	Ville de Lourdes	Présidente du COPIL	Excusée
SOROSTE LEIZA Sylvie	CATLP	Responsable du service environnement	Excusée
VIDEAU Antonin	CBNPMP	Chargé de conservation	Excusé
ZOT Isabelle			Excusée
DDETTSP			Excusée
DREAL Occitanie			Excusé

PJ : Présentation PowerPoint diffusée en séance et fiche de présence signée.

SOMMAIRE

1	Suivis & études	4
1.1	S1 : Suivi quantitatif de l'eau	4
1.2	S1. Suivi qualitatif de l'eau sur le site	4
1.3	S3 : Suivi Fadet des Laïches	4
2	Opérations de gestion réalisées et à venir sur le site	5
3	Mise à jour des fiches actions de gestion	5
4	LIFE Sentinelles Clim'Adapt	6
5	Communication & sensibilisation	6
6	Programme d'actions prévisionnel 2026	7
6.1	Gestion	7
6.2	Suivis/études	7
6.3	Animation et communication	7

INTRODUCTION

Mme GALEY, Vice-Présidente du syndicat mixte PLVG en charge de la compétence GeMAPI, ouvre la séance en l'absence de Mme PREVOST, Présidente du COPIL. Elle donne lecture d'un message adressé aux membres du COPIL par la Présidente :

« Mesdames, Messieurs,

Ce comité de pilotage revêt pour moi une signification particulière. Il s'agit en effet de mon dernier COPIL en tant que Présidente du site Natura 2000 Tourbière et lac de Lourdes, fonction que j'occupe depuis 2020. Ces années ont été marquées par un travail collectif exigeant, mais surtout par une volonté partagée de préserver et de valoriser ce site exceptionnel.

Ce COPIL est aussi l'occasion de souligner des avancées importantes.

La première concerne l'engagement clair et durable de la Ville de Lourdes en faveur de la renaturation de la partie ouest de l'ancien golf. Cet engagement se traduira par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, qui sera publié après les élections. C'est une étape concrète et attendue, qui marque un tournant dans la restauration écologique de ce secteur stratégique.

La deuxième avancée majeure porte sur la mise en gestion, soumise au régime forestier, du sud du lac et du secteur de Baloum. Cette gestion sera attentive aux effets du changement climatique et se veut exemplaire en matière de gestion durable. Elle s'inscrit pleinement dans les engagements que nous avons pris collectivement dans le cadre de l'Obligation Réelle Environnementale, qui sera signée le 19 février 2026.

Je souhaite également mettre en avant une action très concrète menée sur le site, à travers le pâturage naturel. Grâce à l'engagement fort de la Ville de Lourdes de ne plus utiliser d'intrants chimiques, notre éleveur partenaire a pu franchir une étape décisive en passant en agriculture biologique en janvier 2025. Cette démarche illustre parfaitement la cohérence entre nos choix de gestion, la préservation des milieux naturels et le soutien à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité du travail engagé avec l'AREMIP, partenaire essentiel de ce site, avec lequel nous poursuivons une collaboration étroite et constructive.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des membres du comité, des partenaires et des acteurs du territoire pour leur implication et leur engagement. Enfin, toute ma reconnaissance à Camille, qui se consacre tout au long de l'année et avec vous tous, à la meilleure gestion possible de notre site Natura 2000. La Ville de Lourdes renouvelle pleinement ses engagements en faveur de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Je vous remercie. »

1 SUIVIS & ETUDES

1.1 S1 : SUIVI QUANTITATIF DE L'EAU

Rappel de la prestation réalisée : mesures de débits, collecte des données piézométriques et synthèse annuelle des données.

Mme CHIRAY demande aux membres du COPIL si l'un d'entre eux possède des compétences en hydrobiologie ou hydrochimie et souhaite exploiter les données pour d'éventuelles analyses. Aucun membre ne se manifeste.

M. MAILLE précise que la société « Rives & Eaux du Sud-Ouest » dispose d'hydrobiologistes qualifiés pour analyser ces données, dans le cadre d'une prestation externe. Une prise de contact sera envisagée.

En fin de réunion, M. RONDET mentionne que le bureau d'études « ASUP – Atelier Sols, Urbanisme et Paysages », ayant déjà une expérience significative dans ce domaine en partenariat avec l'entreprise de cartographie Pyrénées Carto, peut également être sollicité.

M. LAPLAGNE informe l'assemblée que le projet de déviation de la RN 21, au droit de la commune d'Adé, pourrait nécessiter un prélèvement de 12 000 m³ dans le lac de Lourdes pour la phase travaux. L'enquête publique préalable à l'obtention de l'autorisation environnementale unique (conformément à la loi sur l'eau et aux dérogations pour espèces protégées) est consultable sur le site de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

1.2 S1. SUIVI QUALITATIF DE L'EAU SUR LE SITE

Cette action n'est pas mobilisée sur le site à ce jour.

M. ABRIAL signale une forte eutrophisation du lac de Lourdes en hiver et au printemps. Lors du dernier suivi, une concentration importante de phosphore a été constatée au fond du lac, ce qui augmente la turbidité et limite le développement des macrophytes, rendant le milieu moins favorable aux espèces aquatiques. Des solutions sont envisageables, telles que la minéralisation du phosphore ou d'autres approches. Il propose également de mettre en place un suivi des intrants pour déterminer si l'eutrophisation est toujours due à des apports récents ou résulte de molécules accumulées au fil du temps.

Mme CHIRAY précise qu'un bureau d'études a été contacté en début d'année pour initier une étude sur ce sujet. Elle propose d'organiser un rendez-vous avec la Ville de Lourdes afin d'aborder cette question.

Étant donné la complexité et le caractère chronophage de ces deux volets, ainsi que la diversité des sujets concernés, Mme RATIE suggère en fin de séance qu'ils puissent être intégrés dans le cadre d'une thèse de recherche. Étant donné les enjeux politiques, la Ville de Lourdes sera consultée pour envisager cette possibilité.

1.3 S3 : SUIVI FADET DES LAICHES

Mme CHIRAY informe les participants qu'aucun Fadet des Laïches n'a été observé sur le site en 2025 pour la 2^{ème} année consécutive. La recherche du papillon sera poursuivie en 2026. En l'absence de contact il sera conclu que la population est localement éteinte.

Le projet de réintroduction demeure à l'ordre du jour. M. SOULET a prévu d'initier une réflexion auprès d'une cellule scientifique afin d'étudier la faisabilité et les modalités de ce projet.

2 OPERATIONS DE GESTION REALISEES ET A VENIR SUR LE SITE

Présentation des opérations de gestion réalisées sur le site en 2025.

Mme RATIE informe que les vaches Highland (troupeau appartenant au CEN Occitanie) ne pâtureront plus sur le site à partir de 2026, des questions internes étant en cours concernant le maintien du troupeau. Des vaches de race lourdaises assureront le pâturage de la tourbière en 2026 selon les mêmes modalités que les vaches Highland.

M. MAILLE s'interroge sur la pérennité des actions de gestion, en particulier celles menées sur la partie nord-est dans le cadre du programme LIFE par le CEN Occitanie, soulignant que l'avenir des LIFE reste incertain à l'horizon 2028. Mme LAMANDE rappelle que des contrats Natura 2000 peuvent être mobilisés étant donné le statut du site.

Pour la partie nord-est, le CEN Occitanie ne dispose plus de crédits suffisants pour assurer la gestion du site en 2026 et ne souhaite pas déposer de contrat Natura 2000 dans le cadre financier actuel. Il est donc proposé que le syndicat PLVG dépose lui-même un contrat Natura 2000 pour la période 2026-2027 afin de réaliser les opérations de gestion via sa régie travaux.

M. MAILLE questionne le retrait du CEN Occitanie de la gestion du site. Mme RATIE précise qu'il n'est pas envisagé de se retirer complètement, d'autant que le CEN est propriétaire d'une parcelle. Le futur contrat Natura 2000 porté par le PLVG pourrait même faire appel au CEN Occitanie pour certaines prestations spécifiques.

Les modalités détaillées de ce contrat seront définies lors d'une prochaine réunion sur site avec les gestionnaires. Le principe du dépôt du contrat est soumis au vote des membres du COPIL. Mme GALEY invite les membres à se prononcer.

Aucune objection ni remarque complémentaire n'est formulée. **Les membres du COPIL valident sur le principe que le PLVG dépose un contrat Natura 2000 pour la période 2026-2027 afin de réaliser les actions de gestion sur le site.**

3 MISE A JOUR DES FICHES ACTIONS DE GESTION

Mme CHIRAY rappelle les objectifs de ce travail ainsi que les éléments ayant conduit à sa programmation. Mme RATIE présente ensuite la révision des fiches actions, réalisée sur la base de la méthode CT88. Les principes des tableaux de bord et de suivi des réalisations sont portés à la connaissance des membres du COPIL.

Mme CHIRAY présente ensuite, une à une, les quatre fiches actions réécrites. Mme GALEY invite les membres du COPIL à se prononcer sur chacune d'elles.

- CR1 – Contrôle du développement des ligneux

Aucune objection ni remarque n'est formulée. **La fiche action CR1 est validée lors du 30^e COPIL du site, le 11 février 2026.**

- CR3 – Gestion de la tourbière par un pâturage extensif saisonnier

Aucune objection ni remarque n'est formulée. **La fiche action CR3 est validée lors du 30^e COPIL du site, le 11 février 2026.**

- CR4 – Gestion par fauche de certains habitats

Aucune objection ni remarque n'est formulée. **La fiche action CR4 est validée lors du 30^e COPIL du site, le 11 février 2026.**

- CR9 – Contrôle du développement des ligneux par la technique du brûlage dirigé ou écobuage

Une erreur de formulation est signalée par M. BRICAULT dans la fiche action ; elle est corrigée.

M. COQUS apporte une précision terminologique, rappelant que le terme « brûlage dirigé » désigne une intervention réalisée par les pompiers, tandis que l'« écobuage » renvoie à une pratique menée par un acteur privé. Il précise que l'action de 2014 avait été réalisée par le GIP-CRPGE donc plutôt un « écobuage ». Il demande que les deux termes soient intégrés à la fiche action.

M. MAILLE souligne le caractère interventionniste de cette méthode de gestion et appelle à la prudence. Il est rappelé que cette fiche action est optionnelle à mobiliser uniquement si les objectifs ne sont pas atteints par les autres mesures de gestion. Sa mise en œuvre nécessitera un consensus scientifique et devra faire l'objet d'un débat préalable en COPIL.

Sous réserve de ces précisions aucune autre objection n'est formulée. **La fiche action CR9 est validée lors du 30^e COPIL du site, le 11 février 2026.**

L'ensemble des fiches actions validées sera intégré au nouveau DOCOB, avec un code couleur permettant d'identifier les évolutions par rapport aux versions précédentes. La première version de ces fiches sera annexée au DOCOB.

4 LIFE SENTINELS CLIM'ADAPT

Mme CHIRAY présente aux membres du COPIL le projet « LIFE Sentinels Clim'Adapt », dans lequel la tourbière avait été intégrée comme site pilote en 2022, avec le suivi de deux taxons sentinelles : la botanique et le lézard vivipare. En 2024, les actions de suivi ont été interrompues faute de financement.

Cistude Nature, pilote du programme à l'échelle nationale, a déposé un nouveau projet LIFE auprès de la Commission européenne. Dans ce cadre, Nature en Occitanie, en charge de la coordination locale, a proposé la réintégration du site au dispositif. Cette proposition, soumise à consultation du COTECH, a été validée.

Par ailleurs, une enveloppe financière complémentaire a été sollicitée afin d'optimiser les actions déjà mises en œuvre sur le site. La notification relative à la sélection du projet est attendue en mars 2026.

5 COMMUNICATION & SENSIBILISATION

Présentation des actions de communication et de sensibilisation réalisées sur le site en 2025.

En référence au 29^{ème} COPIL, organisé sous la forme d'une visite de terrain, les membres du COPIL sont invités à faire part de leur retour sur ce format et à indiquer s'ils souhaitent qu'il soit reconduit.

M. MAILLE, qui n'avait pas pu être présent lors de cette rencontre, se dit très favorable à la participation à une prochaine sortie sur le terrain.

M. BRICAULT exprime également un avis très positif sur ce format et se prononce en faveur de sa reconduction. Il suggère qu'une prochaine visite puisse se dérouler sur la partie nord-est du site afin d'évaluer le degré de fermeture des habitats par les ligneux.

M. LAPLAGNE rappelle toutefois que ces visites doivent être strictement réservées aux membres du COPIL et organisées avec un nombre limité de participants afin de préserver le site.

Mme CHIRAY prend acte de ces éléments et indique qu'elle étudiera la possibilité d'organiser un nouveau COPIL sur le terrain à l'été 2026.

6 PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2026

Programme d'actions prévisionnel validé par le Conseil Régional le 19/12/2025

6.1 GESTION

- Renouveler la gestion de la tourbière (pâturage, fauche etc ...) via contrat Natura 2000 pour l'AREMIP et le PLVG (à confirmer).
- Poursuivre la lutte par arrachage du Raisin d'Amérique et recherche de pieds de Spirée du Japon.
- Tenir à jour les tableaux de bord et de réalisation.

6.2 SUIVIS/ETUDES

- Poursuivre l'étude sur les niveaux d'eau de la tourbière avec la récupération et l'analyse des données issues des sondes et les mesures de débits sur les principaux écoulements. Cette étude est estimée à 8 100 € TTC.
- Continuer la recherche du Fadet des Laïches.
- Réaliser le suivi des habitats de reproduction du Fadet des Laïches pour évaluer leur qualité.
- Poursuivre le suivi de l'impact du pâturage en régie par l'animatrice au mois d'août.
- Recruter un(e) stagiaire pour identifier et cartographier des arbres favorables aux insectes saproxyliques du site.

6.3 ANIMATION ET COMMUNICATION

- Une sortie est prévue sous forme de « point rencontre » pour sensibiliser le grand public aux enjeux du site et sera animée par un prestataire externe. La prestation est estimée à 350 € TTC.
- Le / la stagiaire recruté(e) aura également pour mission de créer une animation « clé en main » sur la thématique tourbière à destination des cycles 2 et/ou 3.
- La soirée contée en rafting sera reconduite à l'été 2026 mais financée hors cadre Natura 2000 (financements Agence de l'Eau Adour Garonne).
- La conception, les graphismes la mise en page et l'impression de documents visant à informer ou sensibiliser le public sont estimés à un montant de 1 000 € TTC.

Le programme d'actions prévisionnel 2026 est validé par les membres du COPIL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Rédaction : Camille CHIRAY, PLVG